

Absence de fondations sur une construction

Par OUKHALLOU, le 10/02/2011 à 11:34

Bonjour,

En août 2008, mon mari et moi même avons acheté une maison à Neuilly Plaisance, au bout d'une année nous avons constaté une fissure intérieur et extérieur sur une partie rajoutée à la construction initiale de la maison.

Nous avons fait constater le sinistre à notre assureur, qui nous répond le sinistre ne présente aucun caractère accidentel, donc n'est pas pris en charge.

Question:

Vers qui devons nous retourner pour réparation de ce sinistre ?

Cela peut-il être considéré comme du vice caché ?

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement

Par mimi493, le 10/02/2011 à 15:01

[citation]En août 2008, mon mari et moi même avons acheté une maison à Neuilly Plaisance[/citation],

Au plateau?